

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 937**

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« naturelles »,

insérer les mots :

« recyclées, recyclables ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est d'introduire dans la notion d'économie circulaire l'ensemble des solutions au même titre que la promotion de l'éco conception, ou de l'écologie industrielle.